

Dossier Spécial

Consigne

La Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC) publiée il y a tout juste un an mentionne l'ambition de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025.

La première mesure concrète a été le lancement d'un comité de pilotage Consigne le mercredi 19 juin dernier. Les industriels du recyclage, par la voix de la Fédération ont interpellé le Premier Ministre dans une lettre ouverte publiée par le Journal du Dimanche du 23 juin.

Dans cette Tribune, FEDEREC indique que pour les Français, la consigne relèverait plutôt de la double peine financière, sans impact environnemental significatif. Les collectivités verraient leurs charges augmenter et le petit commerce mis de côté.

Pour relever le défi du recyclage, il faut miser sur la révolution en marche et simplifier encore le geste de tri.

C'est pourquoi, FEDEREC, qui souhaite faire des objectifs environnementaux de la France une réalité, propose un projet d'ensemble pour transformer la collecte et le tri des déchets ménagers, qui permettra de franchir un cap supplémentaire.

Elle recommande un tri clarifié et simplifié des emballages : tout dans le bac jaune, sauf l'humide !

Plutôt que d'installer un modèle inadapté et coûteux, nous, industriels du Recyclage misons sur le modèle collectif à la française.



Le 23 juin 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez mis l'économie circulaire au cœur des priorités de votre gouvernement et annoncé dès votre premier discours de politique générale l'objectif de recyclage de 100% des plastiques en 2025. Nous, industriels du recyclage, aux côtés des collectivités, avons salué votre ambition. Nous nous sommes engagés à vos côtés sur la Feuille de route pour l'économie circulaire. Nous constatons aujourd'hui avec effarement et incrédulité que ces mois de travail et de concertation aboutissent à la mise en place unilatérale de la consigne pour les seules bouteilles et canettes.

Pire qu'une fausse bonne idée, cette mesure serait une erreur. Elle pèsera sur les finances des Français et des collectivités, sur le petit commerce artisanal. Pire, elle cassera le tri citoyen, réduit à un échange monétaire, sans apporter de réel bénéfice environnemental.

Tout d'abord, elle va réduire le pouvoir d'achat. Même en atteignant l'objectif européen de 90% de collecte, prélever 15 centimes sur chacune des 16 milliards de bouteilles et canettes, c'est ponctionner 250 millions d'euros par an sur le budget des ménages en consignes non retournées.

Ensuite, la consigne affaiblira le commerce artisanal de proximité. Elle rendra les Français captifs des grandes surfaces détentrices des machines de déconsignation.

Enfin, la consigne viendra privatiser les seuls plastiques qui rapportent pour ne laisser aux collectivités que ceux qui coûtent ! Le système actuel repose sur la mutualisation des coûts de collecte et de tri des déchets d'emballage ménagers : papiers, cartons, aluminiums, plastiques... des plus simples à recycler aux plus compliqués. Les collectivités et les industriels investissent actuellement des centaines de millions d'euros chaque année pour faciliter le geste de tri des Français, élargir le champ des déchets collectés, triés et valorisés.

Avec la consigne, les vendeurs d'eau et sodas font sécession de ce système collectif. Ils conserveront à leur profit les revenus de la vente des bouteilles et canettes et des consignes non retournées. Ce faisant, ils amputeront le budget des collectivités de 200 millions d'euros. Le service dont bénéficie chaque Français ne pourra perdurer qu'au prix d'une forte hausse à la fois des contributions des autres emballages et des impôts locaux. Faut-il vraiment brader notre service public pour aider quelques multinationales à verdir leur image ?

Nous nous devons d'être ambitieux pour le recyclage des emballages plastiques. Concentrer les moyens sur les bouteilles et canettes, c'est prendre le sujet par le petit bout de la lorgnette.

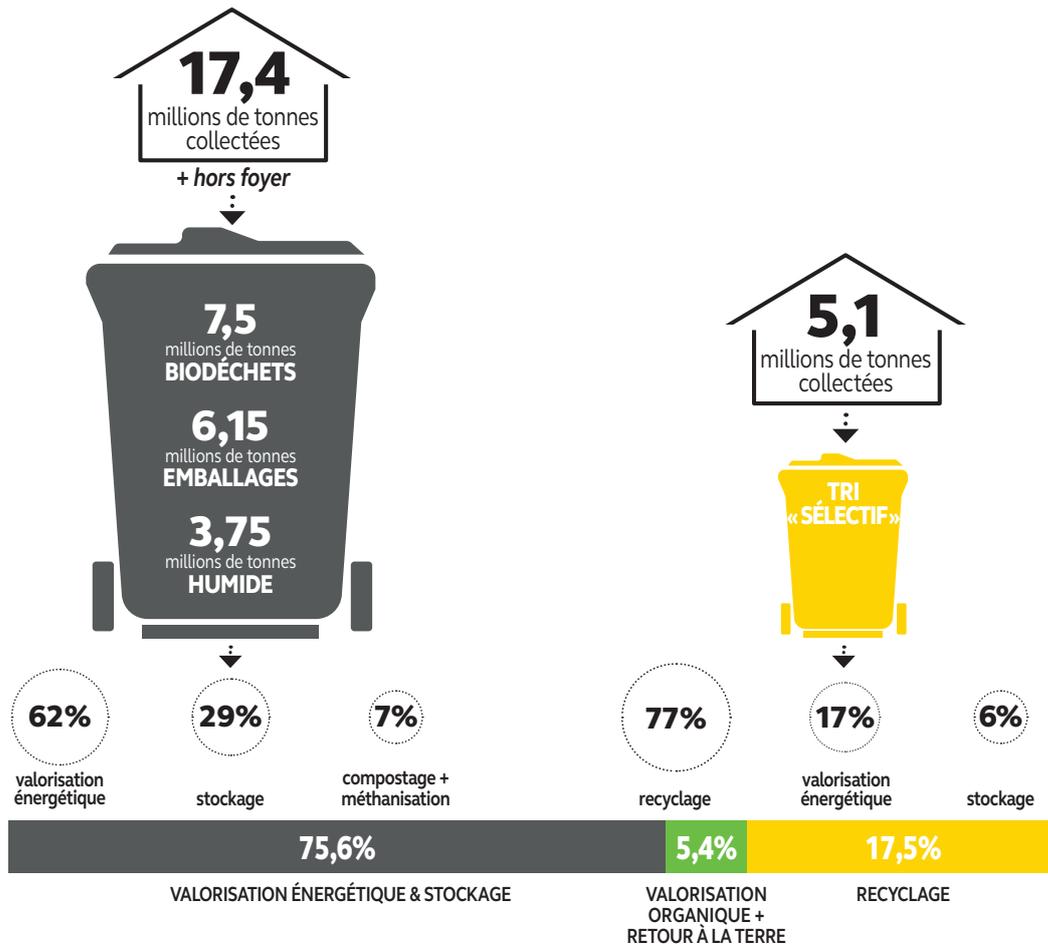
La consigne est un médecin qui traite le malade le mieux portant (57% des bouteilles plastiques sont déjà recyclées) et tourne le dos à celui dont l'état est critique : les 700 000 tonnes de déchets orphelins - barquettes et pots de yaourts - qui ne sont recyclés qu'à 4% !

Pour tenir le cap du 100% plastiques recyclés ou valorisés, beaucoup reste à faire. Harmoniser et simplifier au maximum le tri pour les citoyens ; augmenter fortement le nombre de points de collecte ; poursuivre l'innovation sur les outils de tri pour aller chercher les plastiques où qu'ils soient, en particulier dans les déchets non triés issus des lieux publics.

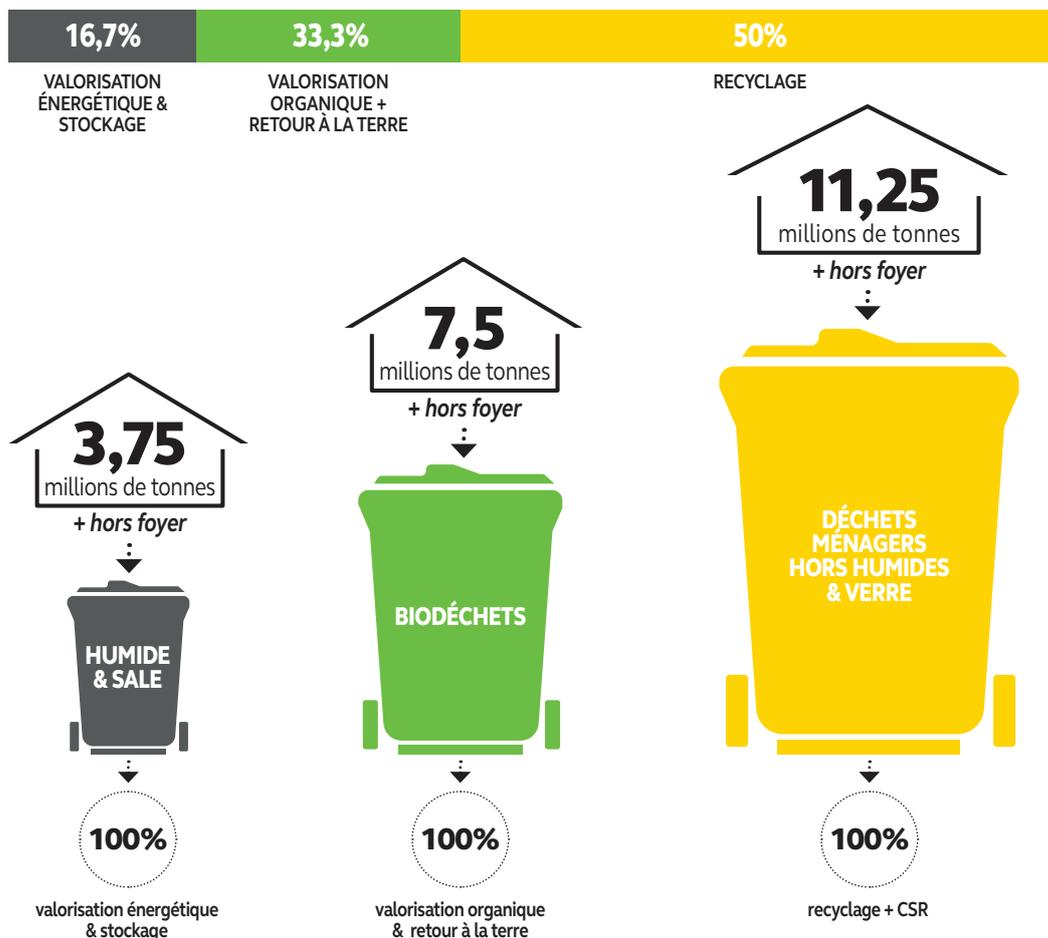
Monsieur le Premier ministre, plutôt que d'importer un modèle inadapté et coûteux, misons sur le modèle collectif à la française. C'est ainsi qu'ensemble, citoyens, collectivités, industriels, producteurs d'emballages, nous tiendrons l'ambition du 100% recyclage des plastiques.

Jean-Philippe Carpentier et Jean-Luc Petithuguenin, président et vice-président de FEDEREC
(Fédération des entreprises du recyclage)

AVANT / UN SYSTÈME COMPLEXE



APRÈS / UN SYSTÈME SIMPLE & EFFICACE



Publié le 24 juin 2019

Objet : Consigne des bouteilles plastiques

EMBALLAGES PLASTIQUES :

La Révolution est en marche mais le Gouvernement marque le pas.

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) publiée il y a tout juste un an mentionne l'ambition de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. La première mesure concrète a été le lancement d'un comité de pilotage Consigne le mercredi 19 juin dernier. Nous ne sommes pas là à la hauteur des enjeux ! Les industriels du recyclage interpellent le premier ministre dans une lettre ouverte publiée par le Journal du Dimanche en ligne. Ils lui signalent que, pour les Français, la consigne relèverait plutôt de la double peine financière, sans impact environnemental significatif. Pour relever le défi du recyclage, il faut miser sur la révolution en marche et simplifier encore le geste de tri.

Avec la Feuille de route pour l'économie circulaire, nous nous attendions à lancer une grande concertation sur comment nous organiser pour arriver aux 100% de recyclage des plastiques et nous nous retrouvons avec une concertation sur comment nous allons mettre en œuvre la consigne ! Nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux ! regrette Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC.

À l'heure de la livraison à domicile et de la vente en ligne, cette solution des années 90 et 2000 est totalement anachronique ! Datée dans son approche, elle ne tient pas compte des acquis de l'utilisation massive de la robotique dans les techniques de tri au cours des cinq dernières années, et des perspectives autorisées par la technologie.

La Fédération des Industriels du Recyclage dénonce le manque d'ambition du gouvernement, qui choisit de tuer dans l'œuf un système en pleine transformation, basé sur la collecte en porte à porte et le geste citoyen !

Contrairement à ce que disent les détracteurs du système actuel, la révolution est déjà en marche, rappelle Jean-Philippe Carpentier. Nos concitoyens se plaignent depuis longtemps de la complexité du choix entre poubelle grise et poubelle jaune. En réponse, les collectivités locales sont en train de basculer massivement vers un tri beaucoup plus simple : avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages plastiques sont dans le même bac. Ce système permet d'en collecter beaucoup plus.

D'ores et déjà, près de 23 millions d'habitants du territoire bénéficient de l'extension des consignes de tri et le déploiement bat son plein, au rythme de 10 millions d'habitants de plus couverts par an. En 2022, la totalité des Français pourront jeter tous leurs emballages plastiques dans leur poubelle jaune.

Ce programme a mobilisé des investissements lourds avec le développement de nouveaux centres de tri, robotisés et innovants. Ce n'est pas le moment de casser cette dynamique en retirant des ressources aux collectivités locales et en créant un circuit de tri parallèle avec la consigne.

Aller plus loin dans l'économie circulaire.

Nous, industriels du recyclage, voulons faire des objectifs environnementaux de la France une réalité. Nous proposons un projet d'ensemble pour transformer la collecte et le tri des déchets ménagers, qui permettra de franchir un cap supplémentaire.

Pourquoi ? Pour simplifier le tri et améliorer le recyclage de tous nos déchets, sans grever les finances des Français et des collectivités.

La France est face à ses ambitions et à ses engagements européens sur le plastique, mais pas uniquement. Nos engagements sont structurants, rappelons-les.

La France va devoir faire face à différents engagements européens :

- 2023 : tri à la source des biodéchets par les ménages et les entreprises,
- 2025 : 90% minimum de collecte des bouteilles en PET,

Ainsi qu'à ses propres engagements inscrits dans la loi LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) :

- Réduire l'enfouissement de 50% d'ici à 2025 par rapport à 2010,
- Recyclage à 75% des emballages ménagers en 2012 (Grenelle I),
- Pour les entreprises, tri cinq flux depuis 2015.

Et à l'ambition définie par le gouvernement :

- 100% plastiques recyclés en 2025

Plutôt qu'une mesure ciblée et limitée, nous souhaitons une réponse d'ensemble au défi des déchets, plastiques bien sûr, mais aussi des autres.

I. Refonder le tri à la source

Jusqu'à présent, à la maison, trier nécessitait une réflexion laborieuse sur ce qui est acceptable ou pas dans le bac jaune. **FEDEREC propose un tri clarifié et simplifié des emballages : tout dans le bac jaune, sauf l'humide !**

Concrètement, nous proposons une collecte en **quatre flux pour les ménages** :

- Le tri des biodéchets : soit la mise en place systématique du tri à la source des **biodéchets**, en conteneur dédié et en point d'apport volontaire ;
- Le tri des déchets humides sales : via un **bac gris** pour les ménages exclusivement dédié aux déchets **humides sales**, non recyclables – typiquement les déchets de salle de bain : couches, lingettes, cotons-tiges...

- Le tri des déchets valorisables avec un **bac jaune** contenu élargi à **tous les déchets secs non dangereux (et hors encombrants)**, comprenant l'ensemble des déchets plastiques ;
- Le tri du verre en conteneur dédié ou en point d'apport volontaire (système actuel).

2. Lancer un plan Marshall pour la collecte des déchets ménagers dans l'urbain dense et le « hors-foyer »

Le constat est clair : les grandes agglomérations françaises sont notoirement peu performantes dans la collecte des déchets recyclables, et le constat est le même pour le déchet consommé hors-foyer. La transformation à réaliser est de **grande ampleur**, comparable à la mise en place du tri des emballages il y a plus de 20 ans, et nécessite **un grand plan d'investissement national**. Il se décline en trois actions principales :

- Le **développement massif des points d'apports volontaires** dans les grandes villes et/ou l'ouverture à une **collecte séparée des 4 flux** est une priorité. Ce système fonctionne déjà sur certains territoires en rural ou urbain.
- Ce programme doit se compléter d'un plan ambitieux de mise en place **systematique dans les lieux dits « hors foyer » de la collecte sélective « bac jaune »** destinée à tous les emballages et déchets secs consommés. En particulier, les lieux destinés à l'accueil du public en masse comme les stades, les gares, les aéroports, les centres commerciaux, les stations de métro, les stations-services etc. Une attention particulière sera bien entendu portée à l'harmonisation des **consignes de tri, qui seront identiques à la maison et dans les lieux « hors foyer »**.
- Enfin, un programme dédié à l'équipement de **l'ensemble de la restauration rapide** devra être mis en place visant à l'équiper de capacité de tri à la source des biodéchets et de bac jaune dédiés aux emballages, à nouveau en cohérence avec les consignes dans les autres lieux.

Cette solution permet :

- De clarifier et de simplifier drastiquement le geste de tri pour nos concitoyens, en répondant aux exigences de la société actuelle,
- De capter 100% des plastiques dans un bac jaune unique, destiné aux centres de tri,
- De valoriser au meilleur niveau les biodéchets issus des ménages et de renforcer le lien entre les villes et les campagnes,
- De capter les matières valorisables et emballages consommés hors foyer et dans la restauration rapide,
- De contenir les coûts de collecte tant pour les ménages que pour le hors-foyers,
- De pérenniser les investissements lourds déjà réalisés par les collectivités et les industriels dans les centres de tri pour l'extension des consignes de tri et de les compléter pour répondre aux nouveaux flux,
- De réduire fortement le recours à l'enfouissement et de développer le recyclage tant sur le ménage que sur le hors-foyer,
- De répondre aux **engagements européens** et à **l'ambition nationale qui veut que la France ait un temps d'avance sur ses homologues européens**

Le Gouvernement a clairement annoncé que la mise en place de la consigne était actée, à savoir qu'il avait fait le choix de s'appuyer sur une recette du passé pour éteindre l'inquiétude de quelques metteurs en marché devant la demande forte de la population de voir la transition écologique s'accélérer.

Nous ne nous satisfaisons pas de cette vision tronquée de la situation et des enjeux. Nous ne laisserons pas imposer des décisions non concertées qui viendraient affaiblir l'intérêt général au profit de quelques intérêts particuliers !

Nous sommes porteurs d'une vision d'ensemble qui, à l'inverse, porte une transformation nécessaire pour mettre la France au meilleur niveau mondial de l'écologie dans le traitement des déchets ménagers.

Tous les leviers pour mener cette transformation existent. Reste à les actionner.

Développement d'une filière française du Recyclage des déchets ménagers ambitieuse

Il est indispensable de développer de nouveaux schémas de collecte et de tri, sans grever le budget des ménages ni les finances des collectivités locales.

Pour répondre à cette transformation nécessaire, nous proposons :

En termes de tri, une simplification et une harmonisation du geste de tri :

Pour les ménages, quatre flux :

- Le tri des biodéchets : la mise en place systématique du tri à la source des **biodéchets**, en conteneur dédié ou en point d'apport volontaire ;
- Le tri des déchets humides sales : Un **bac gris** pour les ménages exclusivement dédié aux déchets **humides sales**, non recyclables – typiquement les déchets de salle de bain : couches, lingettes, cotons-tiges etc...
- Le tri des déchets valorisables ; un **bac jaune** au contenu élargi à **tous les déchets secs non dangereux (et hors encombrants)**,
- Le tri du verre en conteneur dédié ou en point d'apport volontaire (système actuel)

Pour les lieux de grande fréquentation ouverts au public :

- La mise en place du tri à la source des biodéchets, en conteneur dédié et/ou en point d'apport volontaire.
- Un bac jaune au contenu élargi à **tous les déchets secs non dangereux** (aujourd'hui considérés comme des déchets assimilés et dans lesquels on trouve beaucoup d'emballages recyclables, dont beaucoup de plastiques). Ces déchets seront tous soumis à un dispositif d'éco-contribution (Point Vert).

Pour la restauration rapide ou à emporter :

- La mise en place du tri à la source des **biodéchets**, en conteneur dédié ou en point d'apport volontaire ;
- Un bac jaune au contenu élargi à **tous les déchets secs non dangereux**.

Ce système repose propose une **cohérence** entre le geste de tri au foyer et hors foyer. Il doit s'appuyer sur un **geste de tri simplifié et harmonisé partout en France** et soutenu par une homogénéité des couleurs et signalétiques. La possibilité de revoir le schéma de collecte et de **communiquer** auprès des citoyens sur les flux triés est une opportunité pour clarifier le geste de tri auprès du citoyen.

En termes de collecte :

- Les schémas de collecte actuels du bac jaune (porte à porte et/ou PAV) sont maintenus avec une **alternance des tournées entre biodéchets et déchets valorisables**. La qualité du tri fait l'objet d'un contrôle systématique lors de l'enlèvement.
- La **collecte des déchets humides sales** en porte à porte avec contrôle systématique par les camions de collecte de la qualité du tri.
- Le **développement massif de points d'apport volontaire** dans l'urbain dense et de collecte en porte à porte, pour les biodéchets comme pour les déchets valorisables.
- Le développement systématique de points d'apport volontaire dans les zones de grande fréquentation (gare, aéroports, stations-services, métro etc...)
- L'équipement de la restauration rapide et à emporter de collecte pour les biodéchets et pour les valorisables

En termes de traitement :

- Le développement de **centres de traitement des biodéchets permettant le retour à la terre des produits** ;
- L'adaptation **des centres de tri existants aux nouvelles caractéristiques du bac jaune destiné aux déchets valorisables** provenant des ménages comme du hors-foyers, ainsi qu'au flux issu du hors-foyer ; un fonctionnement opérationnel performant depuis plusieurs années atteste de la pertinence de ce schéma.
- L'envoi des déchets humides sales en incinération ou enfouissement

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette industrie représente : 1 100 entreprises du recyclage, 9,05 Mrd€ d'euros de CA ; 521M€ d'investissements, 28 356 emplois directs et non délocalisables, dont 87% de CDI, 105 Mt de matières collectées, 22,5 Mt d'émissions de Co2 évité (*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

Contacts presse : Agence Profile : 01 56 26 72 00 | ochabbert@agence-profile.com –

**RETOMBÉES
PRESSE**

CLIQUEZ ICI

